



Trop perçu maladie professionnelle

Par **Degz**, le **19/12/2023** à **13:05**

Bonjour,

Je suis en arrêt maladie depuis avril 2021.

Reconnue en maladie professionnelle en mai 2023 pour l'arrêt depuis avril 2021.

Mon employeur et sa prévoyance complétait les IJSS.

Aujourd'hui mon employeur me réclame le trop perçu de la prévoyance (18000 euros!) car on passe en subrogation et que la CPAM m'a versé 8000 euros dernièrement (somme que j'ai bien sûr mise de côté afin de la rembourser) mais qu'en est il des 10000 euros qu'il reste à rembourser ?

Si quelqu'un peut m'éclairer ?

Je suis employée d'un secteur privé à temps plein.